

RIUESS - XIIIème Rencontres
ANGERS - France
5 au 7 juin 2013

**Penser et faire l'ESS aujourd'hui.
Valeurs, Statuts, Projets ?**

www.riuess.org
<http://riuess2013.sciencesconf.org>

**Caractériser les publics bénéficiaires du microcrédit personnel garanti :
Une démarche utile à l'efficacité des dispositifs publics locaux portés par le Crédit
Municipal de Nantes ?**

Pascal Glémain¹, Kaddour Bachar².

¹ Professeur-HDR, responsable d'ESSCA CeRESS, Docteur-HDR en sciences économiques (Rennes 2 Ueb), MCU-HDR qualifié, chercheur associé au CIAPHS EA2241 Rennes 2 Ueb.

² Professeur, membre d'ESSCA CeRESS, Docteur en mathématiques appliquées (Rennes 1).

Résumé

Le Crédit Municipal de Nantes, établissement public de crédit et d'aide sociale depuis 1813, est l'un des pionniers du microcrédit personnel en France. En effet depuis 1999, il expérimente cette forme particulière de crédit solidaire dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la disqualification monétaire (Fimosol, 2010). Si le prêt sur gage reste son activité principale, il s'est investi depuis 2000 sur le champ du microcrédit personnel garanti à la fois sur Nantes et sur Angers, pour répondre aux problèmes des « publics en instabilité financière, visant à renforcer l'insertion et la réinsertion sociale ». A l'analyse des résultats statistiques (Glémain et Bachar, 2012), nous avons conclu en une complémentarité explicite entre le microcrédit personnel garanti Fonds de Cohésion Sociale (FCS) et le microcrédit personnel garanti « collectivité », sur les territoires ligériens observés. Nous avons donc bien affaire à une offre de paquet bancaire « solidaire ». Nous démontrons ici que la caractérisation des publics bénéficiaires permet d'améliorer l'efficacité du dispositif d'accompagnement (performance sociale) et la viabilité économique, en dévoilant la nature des demandes potentielles auxquelles l'offre publique des crédits municipaux, acteurs particuliers du microcrédit social, doivent répondre.

Mots clés : Microcrédit social, crédit solidaire, fonds de cohésion sociale, crédit municipal, demande.

Abstract:

To specify people who are drawing social guaranteed microcredit: a way to analyse the efficiency of local public process from the pawn shop?

The Nantes Pawnshop, public firm for credit and social help since 1813, is one the main actors of the French social microcredit activities. Indeed, since 1999, it is supplying this particular kind of social credit both to struggle against poverty and the monetary disqualification (Fimosol, 2010). If the pawn shop activity still to be its first banking activity both in Nantes and Angers, to answer at the financial instability status and to the social help with credit. When we use statistic analysis (Glémain and Bachar, 2012), we find that social credit under the State guarantee (Social Cohesion Funds) or, social credit under local public guarantee (City of Nantes) are in a complementary relationship. We are thus in face with a social banking supply. We try to demonstrate in this research paper that the typology of all the particular demands of social microcrédit is needed to sustain "improve", in order to adapt and modify the supply of the french pawn shop firms which are in social microcredit activities. Therefore, we're using a theoretical statistic methodology with ACP and ACM.

Keywords: microcredit, social lending activity, pawnshop, money-based exclusion, demande.

Introduction

Depuis la fin des années 1980 avec le microcrédit professionnel³ d'une part et, le milieu des années 2000 pour le microcrédit personnel garanti, dit « social », d'autre part, l'opinion publique semble découvrir une innovation financière à rationalité sociale.

Mais, il nous semble plutôt que nous soyons dans la résurgence de dispositifs locaux de microcrédit, hérités des pratiques des prêteurs de rue telles qu'elles existaient déjà durant l'Ancien Régime. En effet : « *dans l'Europe de l'Ancien Régime, prêter est une obligation morale – en vertu de la charité chrétienne - mais également parce que toute l'organisation de la société repose sur les réseaux sociaux. En l'absence d'institutions bancaires, la famille est la première sollicitée, puis viennent les amis, les employeurs, les élites politiques et en*

³ Naissance de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)

dernière instance les prêteurs officiels plus ou moins professionnels » (Fontaine 2010, 69). Ces derniers pratiquaient plus ou moins l'usure⁴ contre laquelle se sont instaurés les Monts de Piété⁵ en France, en qualité d'établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale, plus connus sous le nom de « Crédit Municipaux ».

Ces établissements, de façon institutionnelle depuis 1918, portent une pratique singulière de microcrédit personnel : le prêt sur gage (Demartial *et al.* 2008 ; Pigalle, 2008). Dès lors, tout Crédit Municipal est un établissement de crédit défini par rapport à son objet, une opération de banque particulière⁶ : le crédit. Mais, ce crédit particulier répond lui-même d'une certaine rationalité sociale, c'est-à-dire à une rationalité affectée par les processus sociaux (Lindenberg 2003, 359), caractérisant ainsi des demandes individuelles plus ou moins singulières. C'est l'hypothèse que nous allons tester ici car, elle conditionne *a priori* la performance sociale des dispositifs publics de crédit et d'aide sociale engagés dans l'offre de microcrédit personnel garanti dit « social ».

Pour tester cette hypothèse, nous allons tout d'abord revenir sur les différences pratiques du Crédit Municipal en analysant la diversité de ses paquets bancaires, afin d'en déterminer le modèle bioéconomique (section 1). Ensuite, nous caractériserons les profils socioéconomiques des bénéficiaires de ces crédits solidaires (section 2) de façon à évaluer l'équilibre entre performance sociale et viabilité économique, d'un tel dispositif public de finances solidaires.

Il existe encore peu de travaux empirique et théorique sur le microcrédit social en France relatifs aux Crédits Municipaux (Fimosol (2008, 2010)⁷ et, Universités de Limoges et de Bordeaux IV (2008)⁸). Pionniers, ils présentent certes un certain nombre d'atouts analytiques, mais également des limites en termes de montée en théorisation robuste même si nous disposons désormais une décennie d'observation de terrain à notre actif. Nous développons ici une méthodologie statistique descriptive et analytique, en vue d'un traitement économétrique dans le cadre du rapport final.

⁴ Bien que peu robuste avant la Loi du 28/12/1966 (Branger 1973, p.27), la notion de prêt usuraire c'est « un prêt conventionnel consenti à un taux effectif global qui excède, au moment où il est consenti, de plus d'un quart le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les banques et les établissements financiers enregistrés par le conseil national du crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ». Loi du 28/12/1966.

⁵ Crédit Municipal d'Avignon (1610), Crédit Municipal de Bordeaux (1678), Crédit Municipal de Boulogne (1822), Crédit Municipal de Dijon (1822), Crédit Municipal de Lille (1610), Crédit Municipal de Lyon (1810), Crédit Municipal de Marseille (1673), Crédit Municipal de Nancy (1835), Crédit Municipal de Nice (1591), Crédit Municipal de Nîmes (1786), Crédit Municipal de Paris (1637), Crédit Municipal de Reims (1822), Crédit Municipal de Roubaix (1869), Crédit Municipal de Rouen (1826), Crédit Municipal de Strasbourg (1826), Crédit Municipal de Toulon (1821), Crédit Municipal de Toulouse (1827), Crédit Municipal de Nantes (1813).

⁶ Il s'agit bien d'une opération de banque définie depuis par la loi bancaire de 1984 : réception de fonds du public, opérations de crédit, mise à la disposition de la clientèle de moyens de paiement ou leur gestion (Marchal et Poulon 1987, p.271).

⁷ P.Glémain (Fimosol (dir.), CeRESS ESSCA L'UNAM, et CIAPHS E2241 Rennes 2-Ueb), G.Caire (Crief-Université de Poitiers), V.Billaudeau et E.Bioteau (Eso-Angers UMR6590 CNRS), P.Moulévrier (CENS-Université de Nantes).

⁸ M.Demartial, E.Olivier et, F.Pigalle (LAPE-Université de Limoges), S.Maveyraud (GREThA-Université de Bordeaux IV).

I- De la microéconomie du « prêt sur gage »⁹ à la bioéconomie du « microcrédit social ».

Analyser l'offre bancaire en Economie, c'est comprendre la différenciation entre les établissements bancaires à travers l'étude de leurs paquets bancaires (gamme de produits et de services), en particulier dans le cadre de « *l'instauration d'un service bancaire de base dont l'objectif est de réduire l'exclusion bancaire en permettant à tous les consommateurs d'accéder à un minimum de services financiers* » (Vaubourg 2002, 1). Cependant, cette approche à partir de l'offre interroge dans la mesure où nous avons affaire à un problème d'exclusion monétaire donc de demande de monnaie de transaction. En effet, venir vers le microcrédit social, c'est vouloir lutter contre la disqualification monétaire subie de façon à maintenir son statut social, malgré les difficultés allant parfois jusqu'à des situations de surendettement social. Le « *social banking* » : une réponse à des demandes particulières de crédit et d'aide sociale ?

1.1. Le modèle économique du microcrédit personnel garanti : une pratique historique particulière du « social banking ».

Comme le rappelle Fontaine (2008, 164) : « *Dès la fin du Moyen Age, certains moines Récollets et Franciscains s'inquiètent de l'usure omniprésente dans la société. Sous leur inspiration, les initiatives se sont multipliées pour créer des institutions capables de libérer les pauvres des usuriers juifs et chrétiens. Ces moines ont cherché à faire accepter des formes honnêtes de crédit qui soient distinctes du don. Ils soulignent qu'un prêt peut aider à se préserver et à se relever de la pauvreté alors, qu'une fois tombé en pauvreté, il est beaucoup plus difficile de se réinsérer. Ils sont les premiers à distinguer, dans la condamnation générale du crédit, prononcée par l'Eglise, un crédit vertueux destiné aux pauvres, comme ils sont les premiers à chercher à promouvoir une forme d'assistance autre que la charité* ». C'est ainsi et à ces titres que se sont développés les Monts de Piété, instituant : « *la reconnaissance de la nécessité du prêt aux pauvres tout en refusant le marché de l'argent pour trouver le capital nécessaire à leur financement* » (Fontaine 2008, 165).

Nous avons surligné en gras les passages qui nous conduisent à définir le « microcrédit social »¹⁰, comme l'une des formes « honnêtes » de crédit dont l'objet est l'aide sociale. Le caractère « social » est entendu ici non pas en termes de charité ou de bienveillance, mais bien dans le sens de *solidare*, donc de « solidifier » la relation et la situation bancaires préexistantes.

Un crédit, qu'il soit social ou pas, se caractérise par quatre éléments (Branger 1973, 22) : sa durée, l'usage auquel il est destiné, la nature des ressources qui serviront à le rembourser et, les garanties qui l'assortissent. De par la loi Lagarde de juillet 2010, le

⁹ Les auteurs précisent que les Crédits Municipaux anglo-saxons sont de statut privé lucratif, contrairement à ceux dont nous disposons en France ou en Belgique, par exemple.

¹⁰ Que nous distinguons du microcrédit professionnel par hypothèse car l'objectif n'est pas la création de microentreprises pour créer des emplois pour les porteurs de projets. Mais, bien le financement de projet personnel de « vie bonne », c'est-à-dire : socialement, moralement et, économiquement réussie (cf. Glémain, 2004, www.recma.org). Par simplification, nous parlons de microcrédit social pour englober à la fois le microcrédit personnel garanti FCS et, le microcrédit personnel garanti collectivité (ou « prêt stabilité »).

microcrédit social est un crédit à la consommation¹¹, qui se traduit par une demande de monnaie pour se procurer des biens et des services. C'est un véritable prêt personnel car, si l'on en croit Marchal et Poulon (1987, 353), nous savons que :

« Les prêts personnels sont des prêts, d'une durée généralement limitée à trois ans, mais en fait très souvent inférieurs, consentis à des personnes physiques pour des dépenses sans rapport avec leur activité professionnelle. L'institution distributrice n'exerce aucun contrôle sur l'emploi de l'argent prêté ».

Le microcrédit social, comme le prêt sur gage (Pigalle 2008, 1), est une *« possibilité de crédit d'un faible montant et d'une durée limitée de façon à venir en aide non seulement aux pauvres, mais également à des personnes souhaitant obtenir des liquidités très rapidement et dans un relatif anonymat »*. C'est à ce titre que nous sommes en présence d'une forme particulière de *« social banking »*. Il est défini par Reifner (2000, 200) comme : *« une forme de pratique bancaire socialement responsable dans lequel les fournisseurs de services financiers sont directement concernés par l'issue et les répercussions sociales de leurs produits financiers »*.

Il est donc question non seulement de rationalité sociale du côté de l'offre, mais aussi d'aide sociale individualisée du côté de la demande. Par conséquent, la microéconomie bancaire que nous développons ici répond plutôt d'un modèle de bioéconomie¹² qui veut *« mettre la Vie au centre de l'économie »*. Le Crédit Municipal de Nantes apparaît à la fois comme un vecteur de cohésion sociale et, comme un *« modèle qui prône la solidarité et l'harmonie économique dans un seul but : le bien-être général ET particulier, non seulement pour maintenir l'état de santé optimum de la société et de la planète, mais aussi pour amener l'humanité vers une évolution supérieure »* (Martin-Pécheux 2008, 51), avec la dimension environnementale en moins.

Placer l'analyse du côté de la demande de microcrédit social, c'est caractériser la demande de monnaies, car : *« en bioéconomie, le fluide qui permet les échanges sociaux – l'argent – est comparable au sang dans un organisme »*, d'où : *« à l'échelle individuelle, chaque être humain doit pouvoir disposer naturellement de l'argent nécessaire pour combler ses besoins »* (Martin-Pécheux 2008, 74). C'est bien l'une des vocations centrale du microcrédit social porté par le Crédit Municipal de Nantes. Mais, si l'accès à l'argent est la mission centrale du modèle bioéconomique du Crédit Municipal, alors il convient de bien connaître ceux qui sont en besoin de ce « fluide vital » dans nos sociétés contemporaines.

1.2. La genèse du modèle bioéconomique du microcrédit social « à la nantaise ».

La microéconomie bancaire nous amène à considérer la banque, qu'elle soit « sociale » ou « commerciale », comme un acteur économique qui met en œuvre une

¹¹ D'ailleurs la loi Lagarde de juillet 2010 va dans ce sens (conférer Rapport Final, Fimosol 2010)

¹² Nous devons à Nicolas Goergescu-Roegen ce concept.

évaluation du demandeur afin de s'assurer, au moins, de sa solvabilité. Elle est intrinsèquement un préalable à l'octroi d'un crédit ou prêt personnel, en ce qui nous concerne ici. Dans la cadre du microcrédit, l'analyse de la performance fait débat car :

« les problèmes méthodologiques rencontrés dans la mesure d'impact ont fait évoluer les analyses de la mesure et de la preuve de l'impact (« prove ») à celle, pragmatique et plus concrète, de l'amélioration (« improve ») et de l'adaptation des services à la population cible » (Lapenu et al., 2004).

En d'autres termes, si les modèles économiques de microcrédit dans les Pays en Développement relèvent toujours des premières analyses, le dispositif de microcrédit en France répond à notre sens plutôt de l'*improve* et, suppose à ce titre de positionner l'analyse non pas du côté de l'offre (acteurs du microcrédit), mais bien du côté de la demande (bénéficiaires-clients). Ainsi, en nous référant aux « *Social Performance Indicators* » du Cerise¹³, construit autour de quatre grandes dimensions des performances sociales (Lapenu, Doligez 2007, 48-49) :

« - Dimension 1 : orientation vers une clientèle pauvre ou exclue n'ayant pas accès au secteur bancaire.

- Dimension 2 : diversification des services afin de les adapter aux besoins de ce public spécifique.*
- Dimension 3 : instauration d'une relation de confiance avec ses clients et renforcement de leur « capital social » et politique.*
- Dimension 4 : responsabilités sociales de l'institution envers ses salariés, ses clients et leurs collectivités » ;*

Il apparaît clairement que ce sont les dimensions 1 et 2, qui nous intéressent.

Encadré 1 – Les grands traits caractéristiques du dit « prêt stabilité » : forme particulière de microcrédit social coproduit par le Crédit Municipal de Nantes et le CCAS de Nantes, en 2009.

L'âge moyen de cette population est de 40 ans et 2 mois. 61,4% sont des personnes seules sans enfant, 27,1% des familles monoparentales, 7,2% des couples sans enfants et, 4,3% des couples avec enfants. Le revenu mensuel moyen (hors prestations sociales) atteint 609,85 euros pour un loyer mensuel moyen de 329,96 euros, soit : 54% du revenu mensuel consacré au dépenses en logement. Les prestations sociales sont d'un montant mensuel moyen de 346,52 euros. Elles couvrent donc ces dépenses en logement. Le microcrédit « personnel » est d'un montant total de 1549,35 qui laisse un « reste à vivre » mensuel moyen de 539,23 euros.

Source : P.Glémain, 2010, FIMOSOL, Rapport final au HCSA-DIIESES.

¹³ Comité d'échange, de réflexion et d'information sur les systèmes d'épargne crédit (CERISE).

En 2009, les bénéficiaires du microcrédit personnel garanti FCS (MPG-FCS) se répartissaient à 45,9% dans la famille des personnes seules sans enfant (PSSE) et, à 35,3% dans celle des familles monoparentales (FAMO). Reprenons ici les caractéristiques par type de famille bénéficiaire du microcrédit personnel garanti collectivité (MPG-C), ou « prêt stabilité ».

A l'observation de ces sous-échantillons exploratoires, nous constatons une relative convergence des profils socio-économiques des bénéficiaires (tab.1) :

Tableau 1 – Caractéristiques socioéconomiques du dispositif MPG-C, par type de famille, en 2009, CMN-CCAS Nantes.

	Personne Seule Sans Enfant (PSSE)	Famille Monoparentale (FAMO)
Age moyen (en années)	41,6	38,9
Revenu mensuel moyen (euros)	607,86	614,76
Loyer mensuel moyen (euros)	281,10	415,76
Prestations sociales/mois(euros)	250,07	547,22
Montant moyen du MPG-C	1477,32	1752,63
Reste-à-vivre en euros	447,26	659,94

Source : d'après P.Glémain-FIMOSOL, 2010.

De même, nous avons affaire plutôt dans les deux cas à des bénéficiaires occupés en emploi. Toutefois, la qualité de CDI se révèle souvent être « à temps partiel » et, les CDD traduisent une forme de précarité vis-à-vis de l'emploi. La population des bénéficiaires semble donc être celle des travailleurs pauvres d'une part et, d'autre part, des individus en difficultés d'insertion sur le marché du travail eu égard à la part des RMIstes (tab.2).

Tableau 2 – Situation vis-à-vis de l'emploi des familles bénéficiaires du MPG-C, en 2009, CMN-CCAS Nantes.

	Personne Seule Sans Enfant (PSSE) en %	Famille Monoparentale (FAMO) en%
En emploi (CDI, CDD)	33	48
Sans Emploi (SE)	9	10
RMI	30	37
Invalidité	16	5
Retraité	12	0

Source : d'après P.Glémain-FIMOSOL, 2010.

La dernière observation forte à laquelle nous aboutissons (tab.3), en ce qui concerne le microcrédit personnel garanti-collectivité (MPG-C) « à la nantaise », c'est la forte propension

à affecter celui-ci à la couverture d'une trésorerie domestique en délicatesse pour la population des personnes seules sans enfants (PSSE), relativement à une ventilation plus diffuse entre les affectations « trésorerie domestique », la mobilité et le logement, pour les personnes seules avec enfants (FAMO). Cela signifie que nous sommes en présence d'une certaine segmentation des populations de bénéficiaires dont il conviendra sans doute, à l'avenir, de prendre en compte les caractéristiques pour répondre au mieux aux problèmes qu'ils rencontrent. A ce titre, les entretiens et questionnaires conduits devraient nous permettre de les préciser.

Tableau 3 – Affectation par poste selon les types de familles du MPG-C, en 2009, CMN-CCAS Nantes.

	Personne Seule Sans Enfant (PSSE) en %	Famille Monoparentale (FAMO) en%
Trésorerie domestique (td)	57	26
Trésorerie + autres (tda)	11	16
Mobilité	16	32
Logement	11	19
Insertion	5	7

Source : d'après P.Glémain-FIMOSOL, 2010.

Cette première partie nous a permis de poser dans l'absolu la qualité de modèle bioéconomique du MPG-C « à la nantaise » et, de valider les premiers traits caractéristiques des profils de bénéficiaires que nous avons dévoilés lors de nos précédents travaux (FIMOSOL 2009, 2010) en confrontant nos hypothèses aux données collectées sur le terrain. Nous allons en seconde partie nous intéresser à préciser le modèle statistique de la demande de microcrédit social.

II – Microéconomie évolutionniste du modèle bioéconomique du microcrédit social : une analyse du côté de la demande est-elle pertinente ?

Le microcrédit social est appréhendé ici comme une demande particulière de monnaie pour couvrir des dépenses, qui ne pourraient par l'être dans le cadre du système bancaire standard faute de solvabilité donc du risque de défaut de paiement et, de coût unitaire de production de prêt pour un faible montant et avec un risque à couvrir qui élève le coût du loyer de l'argent, à savoir : le taux d'intérêt. Le cas particulier du Crédit Municipal tient de sa fonction de production duale : offre de crédit et d'aide sociale. Sa rationalité est instrumentale en ce sens qu'il agit selon les moyens dont il dispose et les objectifs qu'il poursuit, selon ses croyances liées à son histoire du Mont-de-piété. Il est à la fois dans le social et dans l'économique.

C'est un acteur « satisfaisseur » (Simon, 1982)¹⁴ qui conduit une action satisfaisante, selon des critères multiples à déterminer, munis chacun d'un seuil d'aspiration. Il s'agirait alors de demandes plurielles à satisfaire ?

Depuis 2005, nous travaillons à la construction de fichiers de populations de demandeurs de microcrédit social (Fimosol, 2009). Pour autant, nous n'avons pas jusqu'alors exploité les données collectées et organisées à partir d'un modèle statistique théorique. Nous proposons dans le cadre de cette section une analyse de la méthodologie adoptée et, des enseignements tirés.

2.1.. Le microcrédit personnel garanti (MPG) du Crédit Municipal de Nantes : quel modèle économique de satisfaction de demandes individuelles ?

Dans le cadre d'une impossibilité d'analyse diachronique en l'état, nous nous sommes intéressés à l'échantillon des « nouveaux » demandeurs de microcrédit social. Pour ce faire, nous avons organisé l'information, sur la période juin-novembre 2011, en consultant l'ensemble des dossiers de demande émanant du CCAS de Nantes et, mis à disposition au fur et à mesure de leur traitement au Crédit Municipal de Nantes.

Ces dossiers ont été classés en deux groupes : STAB Nantes ou microcrédit personnel garanti collectivité (MPG-C) et, FCS Nantes, soit : microcrédit personnel garanti (MPG-FCS). L'offre de paquet bancaire du Crédit Municipal de Nantes inclut un prêt stabilité qui est un microcrédit social dont la garantie publique est apportée par la Ville de Nantes et, un microcrédit personnel garanti par la Caisse des Dépôts à partir du Fonds de Cohésion Sociale du Plan de Cohésion Sociale de 2005.

Tableau 4 – Ventilation des effectifs par type de prêt.

Type de prêt		
Modalités	Effectifs	% exprimés
FCS	36	41,379
STAB	51	58,621
Ensemble	87	100

Nous disposons donc bien pour l'analyse d'un paquet bancaire de MPG (MPG-C et MPG-FCS) :

- territorialisé : Nantes et son agglomération,

¹⁴ Cité par Lesourne *et al.* (2002), p.26. Op. cité

- universel : pas de bénéficiaires prédéterminés (absence de discrimination),
- partenarial : sept établissements bancaires locaux sont impliqués dans la plate-forme aux côtés de la CDC, dont le Crédit Municipal de Nantes.

Qui sont les bénéficiaires du MPG-C et du MPG-FCS du dispositif CMN-CCAS de Nantes pour adapter l'offre aux demandes individuelles ?

L'échantillon de 87 dossiers est quasi paritaire : il est constitué de 46 femmes et 41 hommes. La part des dossiers du microcrédit personnel garanti (FCS) représente 41% des dossiers étudiés ; celle du prêt stabilité non garanti (STAB) représente 58%.

Tableau 5 – Ventilation des effectifs par genre.

Genre		
Modalités	Effectifs	% exprimés
Femmes	46	52,874
Hommes	41	47,126
Ensemble	87	100

La base de données est composée de 87 dossiers sur lesquels nous avons relevé 22 variables dont 12 variables numériques et 10 variables qualitatives (pour un total de 50 modalités).

Afin de mener une analyse des correspondances multiples et prendre en compte l'ensemble des variables, nous avons effectué un codage des 12 variables numériques en variables qualitatives. Pour garder une meilleure information d'une variable numérique, celle-ci a été recodée en variable qualitative à 3 classes d'effectifs comparables (fréquences égales) traduisant ainsi les faibles valeurs, les valeurs moyennes et les valeurs élevées.

Tableau 6– Exemple de recodage en 3 classes de la variable « Reste à vivre (€) avant octroi du crédit »

Modalités	Effectifs	% exprimés
Avant < 519.45	29	33,333
Avant [519.45;714.46[29	33,333
Avant >= 714.46	29	33,333
Ensemble	87	100,000

Ainsi, Un reste à vivre « faible » avant l'octroi du crédit correspond à un montant inférieur à 519.45€. Une valeur supérieure à 714.46 est considérée comme « élevée ».

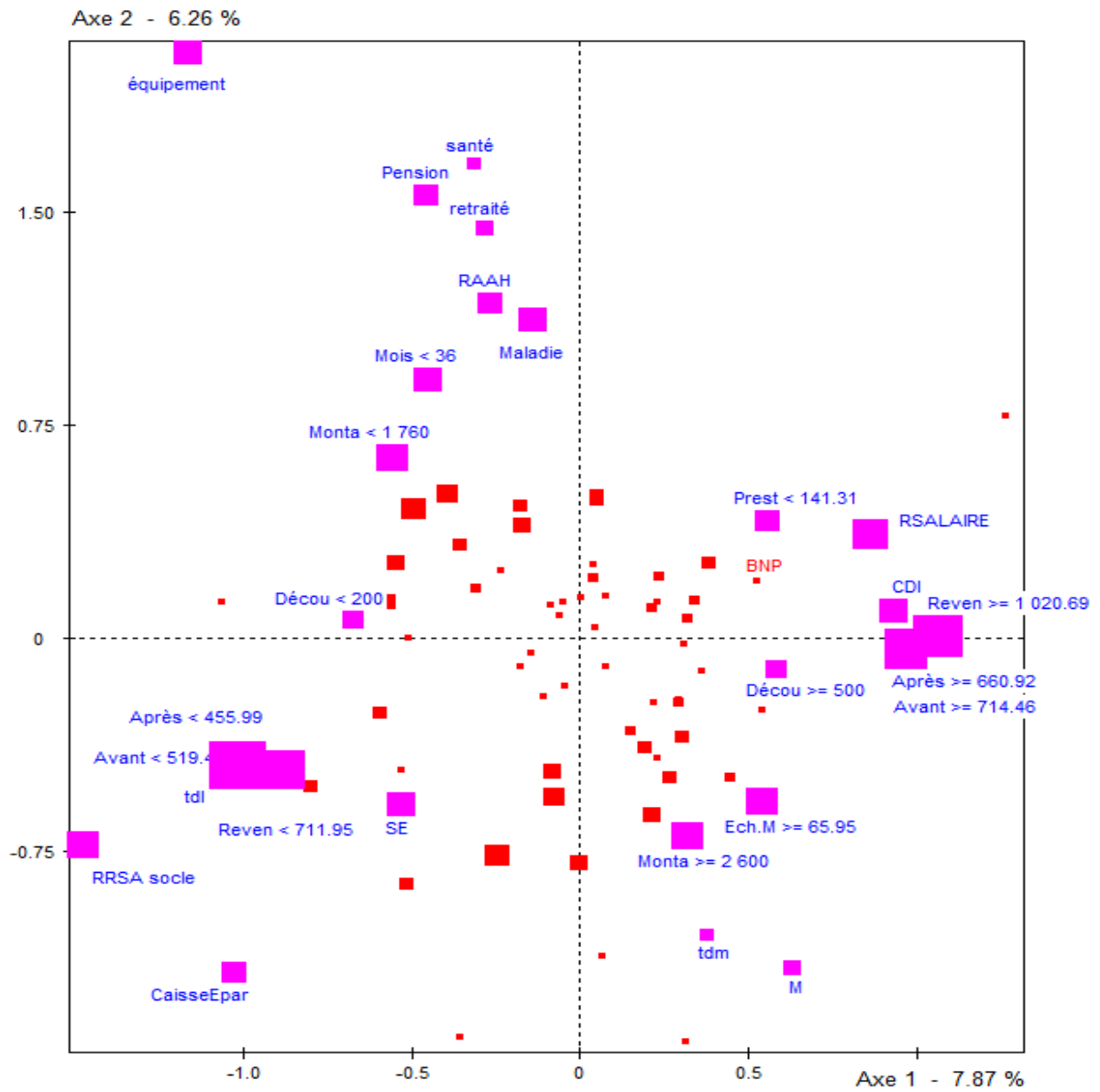
Dans le cadre de notre analyse des correspondances nous avons considéré toutes les variables qualitatives en variables actives, à l'exception de la variable « type de prêt » mise en variable illustrative : cette variable ne participe donc pas à la formation des axes factoriels. Le premier plan restitue 14.13% de l'inertie totale.

L'axe factoriel principal (cf. *Figure 1a*) met en évidence l'opposition entre deux catégories d'individus :

- Les individus ayant des revenus relativement élevés qui bénéficient d'un montant de prêt supérieur à 2600€, ayant de faibles prestations sociales, un emploi CDI, un découvert bancaire autorisé supérieur à 500€ ; la nature de leur demande est un mixe de couverture de trésorerie domestique en délicatesse (factures impayées, arriérés de crédits en cours) et, de frais de mobilité (réparation ou achat de véhicule), et ils sont généralement des hommes dont le compte bancaire est domicilié à la BNP.
- Les individus souvent sans emploi, avec de faibles revenus, avant un reste à vivre faible, avant et après l'octroi du microcrédit. La nature de leur demande est diversifiée : domestique, mobilité, logement ou équipement et, leur hébergement bancaire est généralement domicilié à la Caisse d'Epargne.

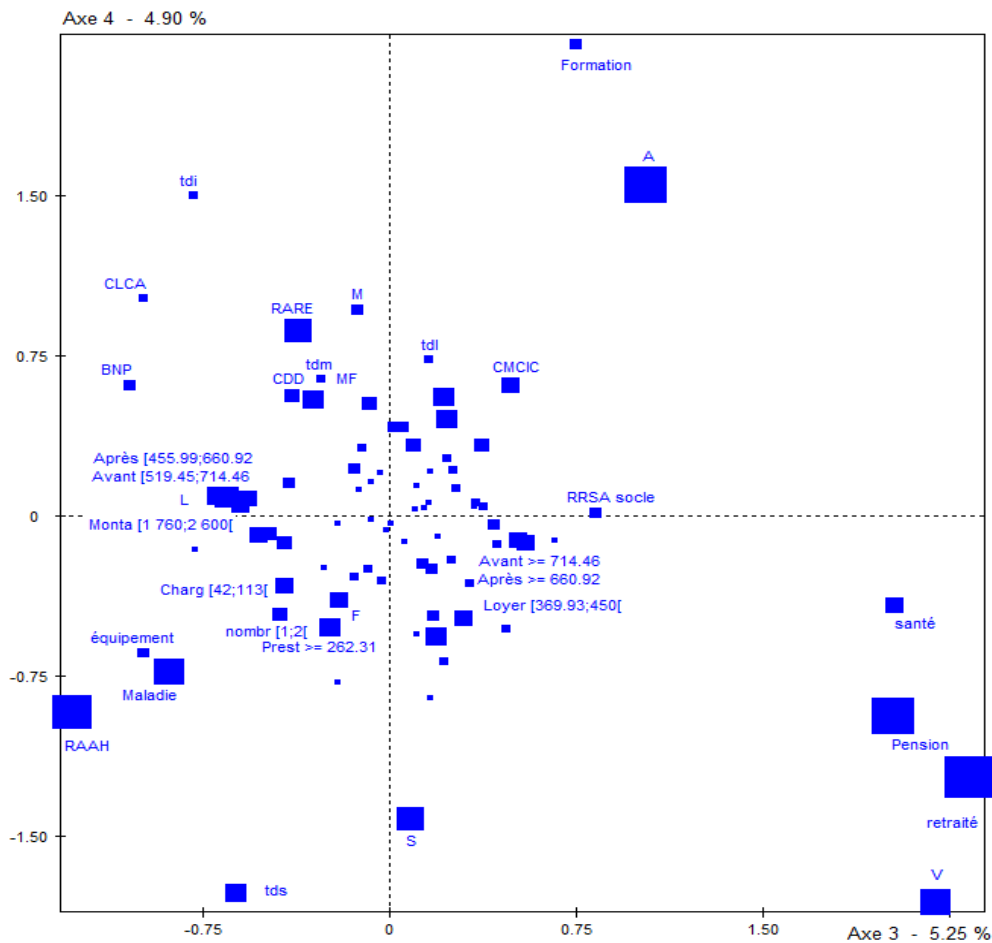
A la lecture de ces caractéristiques, nous dévoilons bien d'ores et déjà deux populations distinctes de demandeurs de microcrédit social : les travailleurs pauvres d'une part et, les individus en situation de pauvreté révélée.

Figure 1a– Principaux plans factoriels



Le second axe factoriel met en évidence la catégorie des retraités (Fig,1b).

Figure 1b– Principaux plans factoriels



Nous pouvons apporter deux interprétations à cette demande individuelle particulière de microcrédit social du côté des retraités. D’une part, nous avons de plus en plus de personnes âgées veuves dont les pensions de retraite ne suffisent plus à couvrir les dépenses courantes. Cette situation est aggravée lorsque, dans le cadre de la solidarité familiale, elles accueillent chez elles ou bien qu’elles aident financièrement leur descendance. D’autre part, depuis 2005, on assiste à une demande croissante de solvabilité pour couvrir des dépenses de santé (soins dentaires et ophtalmologiques). Ce constat est à mettre en parallèle avec les populations bénéficiant de l’allocation adulte handicapé qui doivent faire face non seulement à des dépenses d’équipement de leur foyer, mais aussi à la prise en charge d’un ticket modérateur de plus en plus lourd dans le cadre de leur consommation médicale individualisée.

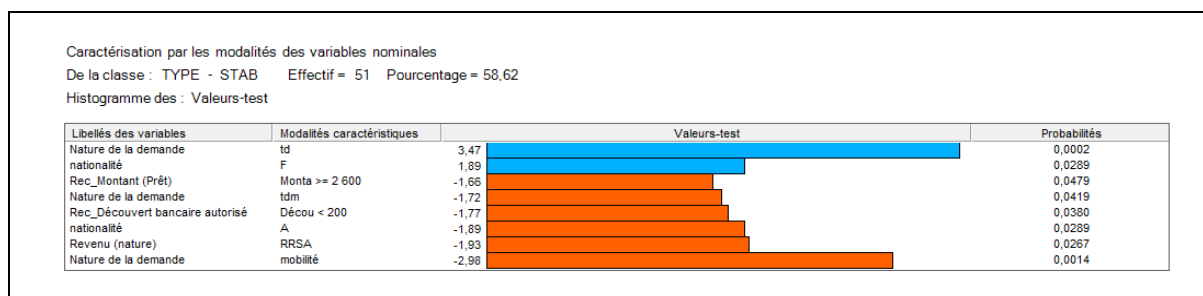
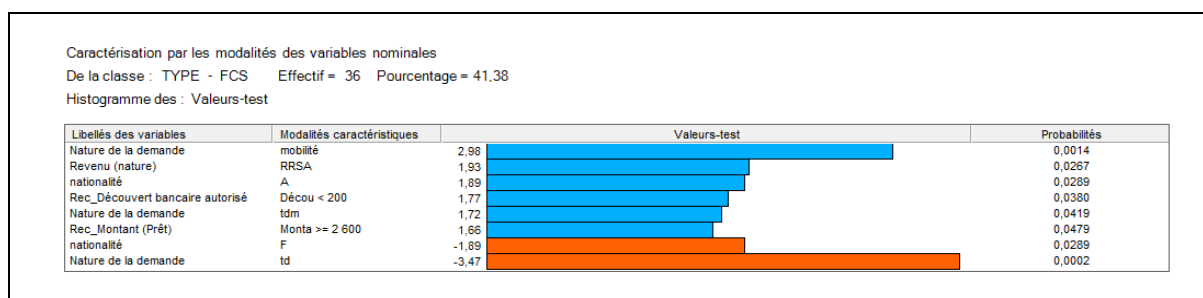
Pouvons-nous caractériser les demandes individuelles selon la nature du prêt : stabilité (MPG-C) ou garanti pour partie par l’Etat (MPG-FCS) ?

2.2. Description de la variable « type de prêt »

Pour la description de la variable « type de prêt », nous procédons comme pour un test statistique classique. On calcule la probabilité « critique » d’observer une configuration de valeurs au moins aussi extrêmes que celle de l’échantillon. Plus cette probabilité est faible, plus on est amené à mettre en cause l’hypothèse d’un « tirage au hasard ». Les éléments les plus typiques sont ceux qui correspondent aux plus petites probabilités critiques. La quantité « valeur-test » (v-test) exprimée en nombre d’écart-types d’une loi normale, permet d’ordonner les variables ou modalités (s’il s’agit de variables qualitatives) selon leur importance. Les seuils retenus indiquent en général des valeurs peu probables (probabilités inférieures à 5%) sous l’hypothèse d’extraction au hasard.

Les « histogrammes des v-tests » ci-dessous caractérisent de façon synthétique une classe dont les modalités surreprésentées ($v\text{-test} > 0$), et sous-représentées ($v\text{-test} < 0$), figurent respectivement en foncé et en clair dans chaque classe.

Figure 2– « histogrammes des v-tests » de la description du « type de prêt »



Le prêt de type FCS (41.38% de l’effectif de l’échantillon) est ainsi caractérisé par¹⁵ :

- une nature de la demande pour dépenses de mobilité,
- un revenu de solidarité active (RSA),
- des individus n’ayant pas la nationalité française,
- un découvert bancaire autorisé faible

¹⁵ (valeurs-tests respectives : 2.98, 1.93, 1.89 et 1.77, et les probabilités critiques respectives 0.0014, 0.0267, 0.0289 et 0.038).

Le prêt de Stabilité STAB (58.62% de l'effectif de l'échantillon) est caractérisé par¹⁶ :

- une nature de la demande pour couverture de trésorerie domestique,
- des individus ayant la nationalité française.

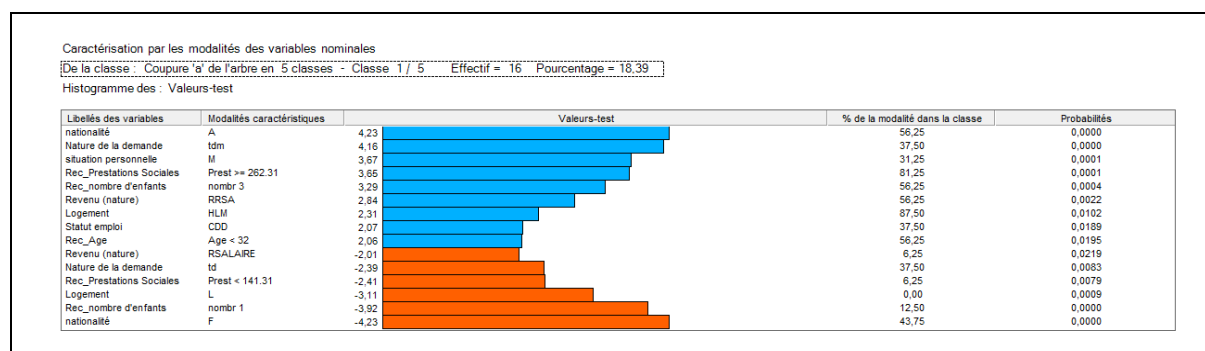
Nous avons mis en évidence une nouvelle fois l'importance de caractériser les demandes, y compris pas type de microcrédit social différencié par la nature de la garantie mobilisable, pour améliorer et adapter l'offre de paquet bancaire social. Peut-on aller jusqu'à tester une classification des demandeurs eux-mêmes ?

Au niveau méthodologique, rappelons que la règle fréquemment utilisée en analyse en composantes principales (ACP) consiste à ne retenir une composante principale que si la valeur propre correspondante est supérieure à la moyenne des valeurs propres (valeur égale à 1 en ACP normée). Cela revient en analyse en composantes multiples (ACM) à ne retenir une composante principale que si la valeur propre associée est supérieure à $1/p$, où p représente le nombre de variables qualitatives actives.

Dans notre cas nous obtenons $1/21=0.047$. Cela implique de considérer 22 composantes principales pour une classification des individus. Ainsi, une classification ascendante hiérarchique (utilisant le critère de la perte d'inertie de Ward) sur les 22 premiers axes factoriels, restituant environ 77.5% de l'inertie totale, permet d'obtenir une partition « significative » de l'ensemble des individus en 5 classes (et 8 classes) (Figures 3)

La première classe (fig.3a) (18.39% de l'effectif de l'échantillon) caractérise principalement les nationalités d'origines autres que française. La nature de la demande est la trésorerie domestique et liée à la mobilité. La famille est jeune (moins de 32 ans) composée de personnes mariées avec plus de 2 enfants à charges, bénéficiant de prestations familiales relativement significatives. Ce sont plutôt des allocataires du revenu de solidarité active (rsa). Ils sont souvent en CDD sur le marché du travail. Ils habitent principalement dans des HLM du secteur public. Nous avons affaire ici à la jeune génération en tension sur le marché du travail (entrée) et, en difficulté à passer véritablement au statut social d'adulte (pleine autonomie financière).

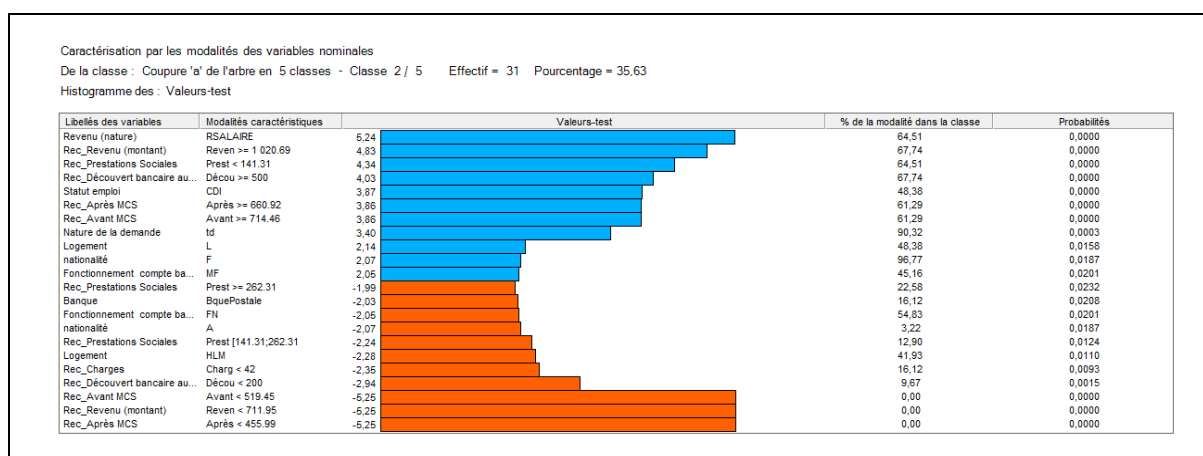
Figure 3a- « histogrammes des v-tests » de la classe 1.



¹⁶ (valeurs-tests respectives : 3.47, 1.89 et les probabilités critiques respectives 0.0002 et 0.0289)

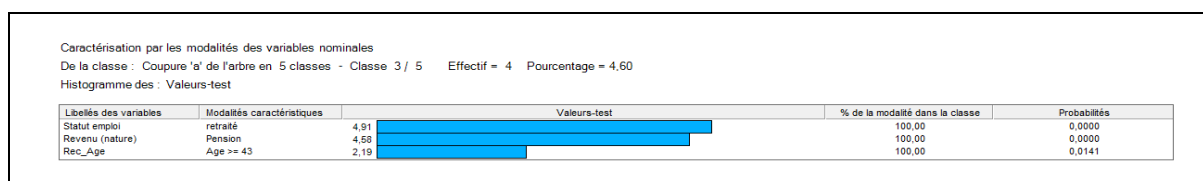
La seconde classe (fig.3b) (35.63% de l'effectif de l'échantillon) se caractérise par un revenu et un « reste à vivre » avant et après octroi du prêt relativement élevé ; les individus sont généralement des salariés, en CDI, et la nature de leur demande est souvent de nature domestique, c'est-à-dire pour couvrir des arriérés de dettes, des factures en cours. Ils sont locataires dans le secteur privé. Ils ont la nationalité française. Leur compte bancaire est souvent en mauvais fonctionnement. Cette demande correspond à une demande d'aide sociale pour consolider la relation bancaire et, prévenir ainsi une éventuelle situation de surendettement social.

Figure 3b– « histogrammes des v-tests » de la classe 2



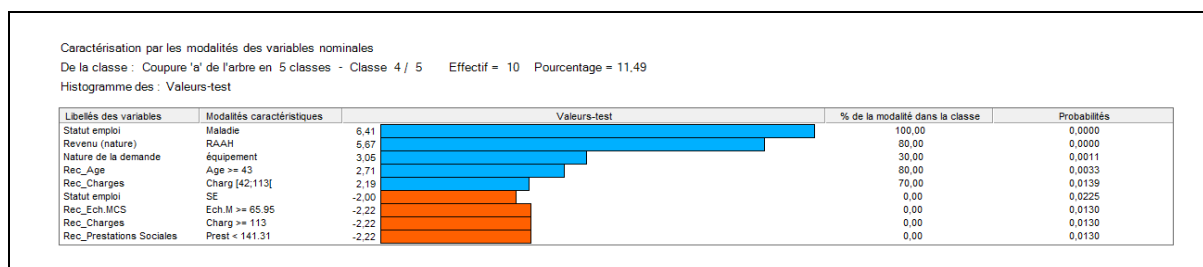
La troisième classe (fig.3c) est celle des retraités (4.6% de l'effectif de l'échantillon), dont les pensions ne suffisent plus toujours à leurs dépenses. Une nuance est apportée ici car la classe d'âge statistique théorique de plus de 43 ans interrogée.

Figure 3c– « histogrammes des v-tests » de la classe 3



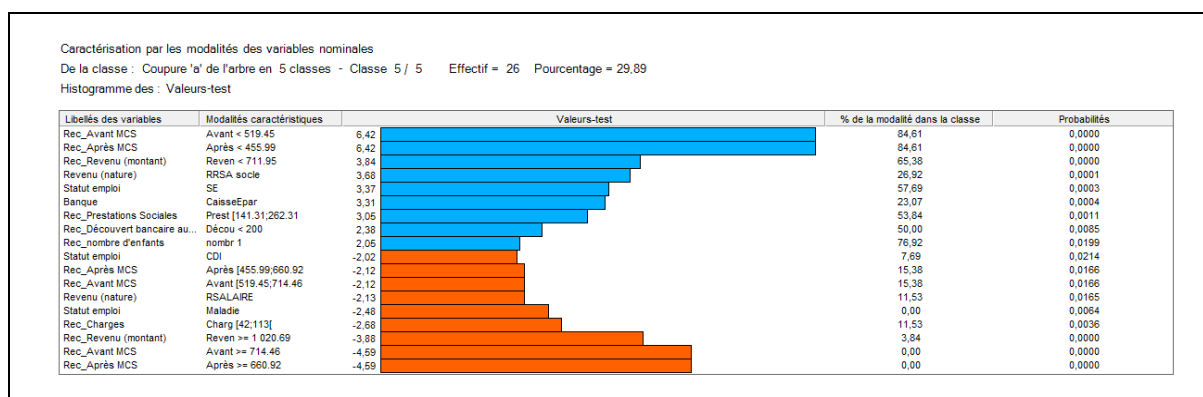
La quatrième classe (fig.3d) (11.49% de l'effectif de l'échantillon) est caractérisée par les personnes souffrant de handicaps lourds (100% des individus), bénéficiant de l'allocation pour adulte handicapé, avec des charges moyennes ; la nature de leur demande relève d'équipements. Ils sont âgés de plus de 43 ans. Nous sommes ici en présence d'une demande de financement d'aide sociale.

Figure 3d– « histogrammes des v-tests » de la classe 4



La cinquième classe (fig.3c) (29.89% de l'effectif de l'échantillon) est caractérisée les personnes bénéficiant du RSA « socle ». Ils sont généralement sans emploi, souvent un seul enfant à charge, avec un revenu et un « reste à vivre » - avant et après octroi du prêt - faible. Leur compte bancaire est souvent domicilié à la Caisse d'Epargne avec un faible découvert autorisé (moins de 200€). Ils bénéficient de prestations sociales « moyennes ». Ce sont les « moins bien lotis » ou les « plus pauvres » du dispositif de microcrédit social. C'est une forme particulière de politique de lutte contre la pauvreté qui est ainsi dévoilée.

Figure 3e– « histogrammes des v-tests » de la classe 5.



Au terme de cette analyse, nous apprenons que les différentes demandes de microcrédit social répondent elles-mêmes des différents types de politiques sociales : politique familiale, politique de l'emploi, politique de lutte contre la pauvreté et, dans une moindre mesure, de la politique de santé et de celle concernant les retraités. On comprend mieux l'importance de la fonction accompagnement (Glémoin et Meyer, 2011).

Conclusion :

L'évaluation des dispositifs de microcrédit dans les Pays en Développement relève plutôt de la mesure d'impact que de celle de l'amélioration et l'adaptation à des publics différenciés. Cette dernière apparaît au cœur de la légitimité des crédits municipaux en France sur ce champ particulier du crédit solidaire et de l'aide sociale. Ainsi, malgré la forte dimension sociale que nécessite l'accompagnement, nous démontrons ici l'importance d'une démarche quantitative pour caractériser les demandes effectives et potentielles de microcrédit personnel garanti auxquelles doit répondre l'offre de paquet bancaire de l'établissement public de crédit et d'aide sociale. En outre, cette démarche nous permet de ramener le microcrédit personnel garanti (ou social) – un crédit comme les autres (Glémoin et

Moulévrier, 2011) dans le cadre des politiques sociales, dont il constitue l'un des nouveaux outils au carrefour des politiques familiale, de l'emploi, des retraités, de lutte contre la pauvreté. Il reste à savoir quelles seront à terme la nature de la mutualisation des coûts de ce crédit solidaire et d'aide sociale, entre établissements bancaires d'une part et, acteurs sociaux d'autre part ?

Bibliographie :

BRANGER J., (1973), *Les techniques bancaires*. PUF, Paris.

CAIRE G., (2008), *Eléments d'évaluation du dispositif de microcrédit social universel régional*. Rapport final à la Région Poitou-Charentes.

CAISSE des DEPOTS, (2011), *Fonds de Cohésion Sociale. Rapport d'activités, exercice 2010*. Paris, CDC.

DEMARTIAL M., MAVEYRAUD S., OLIVIER E., PIGALLE F., (2008), « *Le prêt sur gage : analyses théorique et empirique d'une activité pionnière de la microfinance* », *research paper GREThA* Université de Montesquieu-Bordeaux IV et, LAPE Université de Limoges.

FIMOSOL, (2011), *A la recherche d'une modélisation de la fonction accompagnement et des politiques locales du microcrédit personnel garanti dans le grand ouest*. Rapport d'étape à la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la MIESES, septembre.

FIMOSOL, (2010), *Analyse interdisciplinaire des expérimentations locales du microcrédit social : premiers résultats en Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes et, Seine et Marne*. Rapport final (P.Glémain, dir.) à la DIIESES et au Haut Commissariat aux Solidarités Actives, janvier.

FONTAINE L., (2008), *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle*. Gallimard, Paris.

FONTAINE L., (2010), « Survivre » p.68-71 dans *L'Histoire*, n°349, janvier, numéro spécial : *Les pauvres. De Job à Martin Hirsch. Comment la pauvreté est devenue un scandale*.

GLEMAIN P., BACHAR K., (2012), « L'activité de microcrédit personnel garanti du Crédit Municipal de Nantes : une analyse microéconomique d'un dispositif local de crédit solidaire ». Communication au Colloque du Microcrédit CMN-CDC-Nantes, 21/01/2012.

GLEMAIN P., MEYER M., (2011), « Aide sociale et/ou action sociale ? De la philosophie du microcrédit personnel garanti », *Politiques & management public*, vol.28-3, p.261-278.

GLEMAIN P., MOULEVRIER P., (2011), « Le « microcrédit » : un crédit comme les autres ? », p.123-131, *La Revue des Sciences de Gestion*, n°249-250, mai-août 2011.

GLEMAIN P., (2011), « Le microcrédit personnel garanti en France : monnaie-flux et/ou monnaie-fond solidaires ? », p.6-24, dans Fimosol, (2011) (cité).

LESOURNE J., ORLEAN A., WALLISER B., (2002), *Leçons de microéconomie évolutionniste*. O.Jacob, Paris.

GLEMAIN P, (2007), « Quels bénéficiaires pour le microcrédit social du Crédit Municipal de Nantes ? », revue *Gestion et Management Public*, RECEMAP, n°12, décembre.

LINDENBERG S., (2003), « Coleman et la construction des institutions : peut-on négliger la rationalité sociale ? » p.357-373, *Revue Française de Sociologie*, 44-2.

LUHNMANN N., (2001), « Confiance et familiarité » Problèmes et alternatives, *Réseaux*, 2001/4, n°108, p.15-35.

MARCHAL J., POULON F., (1987), *Monnaie et crédit dans l'économie française*.CUJAS, Paris.

MARTIN-PECHEUX M., (2008), *Bioéconomie et solidarisme, pour une économie au service de la Vie*. Interkeltia, Paris.

PIGALLE F., (2008), « Comprendre le prêt sur gage », dans *Le Crédit Municipal à la source de l'économie solidaire. L'exemple de la ville de Limoges 1850-1997*. CEREL-Université de Limoges.

REIFNER U., (2000), « La finance sociale : des produits au service du développement communautaire et local », p.200-217, dans INAISE, *Banques et cohésion sociale, pour un financement de l'économie à l'échelle humaine : la faillite des banques, les réponses des citoyens*. Editions Charles Léopold Mayer, Paris.

VAUBOURG A-G, (2002), « Paquets bancaires, différenciation et service bancaire de base : une tentative d'analyse théorique ». *Communication* à la journée d'étude « Microéconomie bancaire : approches industrielles de la banque » du GdR Economie monétaire et financière, Atelier « Intermédiation financière, système financier », Maison de la Recherche Université Charles de Gaulle-Lille 3, octobre.